



Paradis fiscaux :

Dans le climat actuel de crise systémique globale, d'États en situation de déficit budgétaire, de plans d'austérité et d'accroissement des inégalités, l'existence des paradis fiscaux choque et indigné plus que jamais. Résisteront-ils encore longtemps aux pressions de Bruxelles et à la colère grandissante de l'opinion publique ?

À propos de l'auteur

Actif dans le secteur bancaire de la gestion de fortune de la place financière de Genève durant plus de huit ans, **Fabrice Bonvin** est un observateur attentif du milieu bancaire suisse. Il est également connu pour ses recherches dans le domaine du paranormal, en particulier du phénomène ovni, et est l'auteur de *Ovnis : les agents du changement* et de *Ovnis : le secret des secrets*, publiés aux éditions JMG.

E

n décembre dernier, l'ensemble des dirigeants européens se réunissaient à Bruxelles pour discuter d'un nouveau traité renforçant la discipline budgétaire. Sur les 27 pays réunis à la table de discussion pour « sauver l'euro », 26 ont accepté l'accord. Dans le rôle du mouton noir, la Grande-Bretagne. Le veto britannique est motivé par la défense des intérêts de la place financière londonienne - surnommée la City -, allergique à l'idée de nouvelles règles sur les marchés dérivés, voire de taxes sur les transactions financières. En échange de l'acceptation du nouveau traité, le Premier ministre britannique David Cameron avait proposé un protocole censé mettre à l'abri la finance londonienne des régulations à venir, conditions aussitôt qualifiées d'« inacceptables » par Nicolas Sarkozy, qui aurait affirmé, à propos de la City, qu'« il n'est plus concevable d'avoir un centre offshore engloutissant les capitaux européens ».

Au-delà de la menace que représentent les tentatives de réglementation européenne, la réaction de David Cameron était d'autant plus prévisible que la City connaît une nouvelle année noire avec plus de 105 000 postes supprimés en 2011¹. Pour cette année, il est d'ailleurs prévu que 27 000 postes dédiés à la finance soient supprimés pour ne plus employer que 288 000 personnes. Cet épisode au sommet de Bruxelles a mis sous les feux de l'actualité le rôle et le poids de la première place financière mondiale sur l'échiquier politico-économique. Générant 21 % de la valeur ajoutée britannique en 2009, la City est désormais sous les attaques constantes des directives de Bruxelles, qui cherche à réguler les activités de ce que d'aucuns considèrent comme une entité « hors la loi », voire le plus grand paradis fiscal au monde. En effet, l'opacité des transactions financières, la faible réglementation pour l'enregistrement des entreprises ainsi que le nombre incalculable de banques étrangères sont, en soi, une illustration que Londres développe une stratégie de paradis fiscal.

à quand le purgatoire ?



© Jenny Matthews/En images/Corbis

Rassemblement mondial contre les banques et le système économique, à Londres, en face de la cathédrale Saint-Paul, le 15 octobre 2011.

Une **définition** floue

Sil n'existe pas de véritable consensus sur la définition du paradis fiscal, une majorité d'observateurs retiennent les critères suivants pour qualifier ce type de juridiction : une taxation faible ou nulle pour les non-résidents, un secret bancaire renforcé ainsi qu'une impunité judiciaire (absence de sanctions). Quant à l'OCDE, qui combat la fraude et l'évasion fiscales, elle épingle les paradis fiscaux sur la base des caractéristiques suivantes : des impôts insignifiants ou inexistants, l'absence de transparence sur le régime fiscal et l'absence d'échanges de renseignements fiscaux avec d'autres États². On distingue trois types de paradis fiscaux : ceux à faible imposition sur les personnes physiques, ceux à faible imposition sur les entreprises et, enfin, ceux qui combinent la faible imposition sur les individus et les sociétés. Monaco, par exemple, est un paradis fiscal pour les personnes physiques, alors que les îles Caïmans proposent une faible imposition aux entreprises. Dans ce dernier cas, les sociétés y installent leur siège social et réduisent ainsi le montant de leurs impôts sur les bénéfices par rapport à leur pays d'origine. Ces sièges sociaux ne sont que de simples boîtes aux lettres permettant aux entreprises de réduire leur exposition à la fiscalité : ainsi, toujours aux îles Caïmans, on compte 8 000 banques, sociétés d'assurances et fonds spéculatifs pour 5 400 employés !

Culture du secret et montage exotique

La culture du secret, l'un des piliers du paradis fiscal, se déploie sous trois formes: la première est le secret bancaire, tel qu'il est pratiqué en Suisse ou au Luxembourg. Ici, la législation interdit au banquier de transmettre à des tiers des informations au sujet du client. La deuxième met en scène des juridictions autorisant la création d'entités – trusts, entreprises, fondations – dont l'appartenance, le fonctionnement et la finalité restent secrets. Par exemple, l'État du Delaware, aux États-Unis, ou l'île de Jersey permettent la création de sociétés offshore dont l'identité du propriétaire et des bénéficiaires est protégée par un secret inviolable. Enfin, la troisième s'exprime par la non-coopération des juridictions dans l'échange des informations fiscales avec leurs homologues, que ce soit par le refus de l'échange de données ou la mise en place d'obstacles bureaucratiques. En 2011, la Suisse, les îles Caïmans, le Luxembourg, Hong Kong et les États-Unis se disputaient le Top 5 des juridictions dotées du niveau le plus élevé de secret financier.

Un autre pilier majeur du paradis fiscal relève des montages comptables « exotiques », aptes à créer une opacité totale des opérations financières afin de pratiquer l'évasion fiscale et autres activités illicites. L'un de ces montages est la création de sociétés offshore, appelées International Business Corporation, garantissant l'anonymat au propriétaire ainsi qu'une totale « interopérabilité » entre paradis fiscaux tout en faisant l'économie de toute comptabilité. Ces montages financiers ont permis à certains acteurs financiers de cacher leurs malversations et prises de risques, précipitant encore davantage des multinationales comme Enron ou Northern Rock vers une faillite inéluctable.

Historique des paradis fiscaux

Avec l'accroissement de la mobilité des capitaux internationaux, certaines nations mettent en place, dès la fin du XIX^e siècle, des politiques favorisant l'émergence de l'offshore: ce sont d'abord des États américains comme le Delaware qui proposent une fiscalité attrayante aux entreprises étrangères. Puis, dans les années vingt,



À géométrie variable, le système « offshore » relève d'une telle opacité et complexité qu'une trop faible partie de l'opinion publique réalise l'ampleur du scandale fiscal.

c'est au tour du Royaume-Uni d'autoriser la création de sociétés fictives pour alléger leur fiscalité. Dans les années 30, ce sont des pays comme la Suisse qui développent le secret bancaire, attirant massivement les capitaux français, allemands ou italiens. Les paradis fiscaux ont accéléré leur développement avec les vagues de dérégulation des années 80, pour connaître une ampleur sans précédent.

De ce fait, l'ensemble des acteurs économiques majeurs ont, dans leur voisinage et sous leur dépendance, un paradis fiscal qui leur permet d'attirer les devises et les investissements étrangers: Monaco pour la France, les îles Anglo-Normandes pour le Royaume-Uni, les Bahamas pour les États-Unis, Macao pour la Chine, la Suisse pour l'Allemagne, etc.

Ampleur de la fraude

Les paradis fiscaux permettent non seulement de baisser drastiquement, et même d'éliminer tout impôt, mais ils offrent avant tout un espace permettant de se soustraire aux lois, de contourner les réglementations ayant cours dans les pays pratiquant une fiscalité réputée juste et équitable. À géométrie variable, le système « off-shore » relève d'une telle opacité et complexité qu'une trop faible partie de l'opinion publique réalise l'ampleur du scandale fiscal. Traditionnellement, l'impôt est considéré comme un contrat social, liant l'État et le citoyen tandis que le revenu fiscal se mue en outil de bonne gouvernance tout en étant la clef de la richesse des nations. L'imposition fiscale a quatre « raisons d'être », surnommées les quatre « R », à savoir:

- « R » comme Revenu. Les impôts financent le système de santé, les infrastructures routières, l'enseignement, etc.

- « R » comme Redistribution. L'imposition juste et équitable permet de réduire la pauvreté et l'inégalité par une redistribution équitable des bénéfices. C'est l'exemple des impôts progressifs sur le revenu visant à réduire les inégalités.

- « R » comme Réajustement. Certains impôts sont utilisés pour dicter des changements de comportements considérés comme nocifs: taxer le tabac, l'alcool, la nourriture grasse.

- « R » comme Représentation. Les citoyens soumis aux impôts tendent à davantage

exiger des comptes à leurs gouvernants en échange de la taxation. Ils veulent légitimement influencer la manière dont l'argent durement gagné est dépensé, renforçant les mécanismes de la représentation politique.

Parasite kleptomane

Quand un riche individu ne paie pas d'impôts, il dénonce le contrat social et perpètre un acte antisocial et dommageable pour l'ensemble de la société. Quand il jouit du produit des impôts du monde « onshore » (écoles, hôpitaux, routes, sécurité) et s'approprie l'univers « offshore » pour se soustraire à ses obligations fiscales, il se comporte comme un parasite kleptomane, puisqu'il revient au reste de la société moins favorisée de supporter le fardeau fiscal.

Quand une entreprise multinationale rivalise d'ingéniosité comptable pour se soustraire à l'imposition, elle considère l'impôt comme un coût au lieu d'y voir une sorte de dividende: une redistribution d'une partie de ces profits à l'État qui lui permet de faire prospérer son activité (infrastructures physiques et légales, institutions publiques à l'origine des qualifications des ressources humaines, etc.). L'impôt est le juste retour de l'investissement sociétal bénéficiant à l'entreprise multinationale.

Au lieu de participer au contrat social, certains nantis et autres multinationales aveuglées par le profit rémunèrent des spécialistes à prix d'or afin de mettre sur pied des montages permettant de se soustraire aux impôts. Pompeusement surnommés « experts en fiscalité internationale », ces spécialistes – appuyés par de puissants lobbies – propagent l'idée que ces bidouillages fiscaux sont « acceptables ». Au contraire, les paradis fiscaux amplifient l'inégalité et la pauvreté, rongent la démocratie, trichent avec les marchés, amputent la croissance économique tout en encourageant la fuite des capitaux des pays en voie de développement vers les centres financiers, dans un climat de corruption et de criminalité financière.

Un rouage essentiel

À force d'opérations de lobbying (400 000 dollars dépensés chaque jour) auprès d'une classe politique particulièrement faillible et corrompue, les entreprises

Les fortunes individuelles gérées dans les paradis fiscaux et soustraites au fisc se montent à environ 10 000 milliards de dollars, représentant 250 milliards de recettes fiscales en moins pour les États.

multinationales ont baissé de manière drastique leurs impôts durant ces vingt dernières années. Aux États-Unis, 68 des 265 multinationales les plus profitables n'ont pas payé d'impôts sur une année entre 2008 et 2010, alors que vingt³ d'entre elles n'ont versé aucun impôt. Pendant ce temps, le salaire moyen de leurs dirigeants se montait à 11,4 millions de dollars, représentant 343 fois le salaire d'un employé moyen. Au Royaume-Uni, une situation similaire prévaut: en 2006, alors que le taux de croissance y était de 3 %, un tiers des plus grandes compagnies n'avaient payé aucun impôt sur les bénéfices grâce à l'optimisation fiscale.

Les actifs financiers détenus sur les places offshore représentent actuellement un tiers du total des actifs mondiaux. Aussi, les paradis fiscaux reçoivent-ils un tiers des investissements directs étrangers des multinationales.

Plus grave, plus de la moitié des échanges commerciaux mondiaux transitent par des paradis fiscaux. Les fortunes individuelles gérées dans les paradis fiscaux et soustraites au fisc se montent à environ 10 000 milliards de dollars, représentant 250 milliards de recettes fiscales en moins pour les États. Cela équivaut à 5 fois le budget nécessaire au fonctionnement du programme des « Objectifs du millénaire pour le développement » de l'Onu qui entend éradiquer la pauvreté dans le monde.

Les paradis fiscaux constituant un rouage essentiel de l'économie mondiale, on peut difficilement ignorer leur rôle dans la crise économique systémique actuelle. La complexité des montages fiscaux a attisé le climat de méfiance entre les acteurs de la finance, qui se trouvaient dans l'impossibilité de voir clair dans les affaires de leurs



contreparties. De plus, ils ont servi à camoufler les manipulations d'individus tels que Bernie Madoff ou à dissimuler des pertes, démultipliant les effets de la crise.

La City, Mecque de l'évasion fiscale

La City de Londres est incontestablement le plus grand centre financier du monde: 20 % des transactions bancaires mondiales y sont effectuées, elle concentre également 80 % du marché des hedge funds européens, 50 % des entrées en Bourses mondiales et ses échanges de devises atteignent 1,9 trillion de dollars chaque jour, soit 37 % du total mondial. Cette place financière est moins connue pour être la plus importante machine à pratiquer l'évasion et la fraude fiscales ainsi qu'à blanchir l'argent provenant de la criminalité, du terrorisme ou de la corruption. Fonctionnant comme le plus grand paradis fiscal au monde, la City a développé une stratégie visant à attirer les banques étrangères en leur proposant une opacité dans les transactions financières, une sous-réglementation dans l'enregistrement des entreprises ainsi qu'une expertise dans les pratiques « offshore ». L'évasion fiscale à la sauce britannique est pratiquée à grande échelle: 38 % des filiales liées au FTSE100⁴ (indice boursier des cent entreprises britanniques les mieux capitalisées) du London Stock Exchange sont situées dans des paradis fiscaux. Si la City a permis de se positionner comme le premier paradis fiscal au monde, c'est parce qu'elle se trouve au cœur d'un réseau de juridictions offshore (Jersey, Guernesey, les îles Caïmans, les îles Vierges) avec lesquelles elle entretient des liens étroits, souvent hérités de l'époque coloniale. Le secteur bancaire en fait un usage massif:

L'île de Jersey peut se targuer d'avoir 500 milliards d'euros d'actifs financiers en gestion, soit 1,5 fois le budget de la France.



ainsi, les filiales de banques basées à la City s'installent sur ces îles pour y accueillir des fonds qui sont en fait gérés depuis la City. La banque Barclays, par exemple, comptabilise 174 entités dans les îles Caïmans. Quant à la législation britannique, elle s'est arrangée pour encourager l'évasion fiscale, les compagnies offshore et les trusts étant une invention anglaise. Apparaissant au XVI^e siècle, ces derniers ont l'avantage de préserver l'anonymat de leurs bénéficiaires réels. Ils sont donc très recherchés par des individus cherchant à placer des fonds issus d'activités criminelles ou à tromper le fisc.

Un vaste réseau de satellites offshore

Au sein du vaste réseau de paradis fiscaux issus de l'ex-Empire britannique, Jersey et Guernesey sont les premiers territoires où le concept de banque offshore est apparu, autorisant un taux d'imposition nul pour les sociétés étrangères. Ainsi, la plupart des investissements internationaux, la majorité du commerce mondial transitent « offshore »: cela permet aux multinationales de faire basculer le profit du pays où il a été créé vers ces juridictions où elles peuvent échapper à l'impôt. En transitant par étapes et en brouillant les pistes, l'argent est ensuite redistribué à la City où il apparaît sous son aspect le plus honorable et peut ensuite réintégrer le circuit « normal »





Golf pour membres d'un cercle d'affaires sur l'île de Jersey.

des marchés financiers.

L'exemple de l'île de Jersey est révélateur du rôle et du fonctionnement des juridictions rattachées à la City. Cette possession de la couronne britannique, qui propose un impôt de 0 % sur les bénéfices pour les sociétés étrangères, abrite 600 filiales du FTSE100. Elle peut se targuer d'avoir 500 milliards d'euros d'actifs financiers en gestion, soit 1,5 fois le budget de la France. Les spécialités de Jersey-la création de sociétés-écrans (International Business Companies) et les trusts - expliquent pourquoi la part des ressources financières dans le PIB de l'île est passée de 15 % en 1970 à 53 % aujourd'hui. Le volume des affaires et la législation défailante ne permettent pas d'exercer un contrôle efficace sur les transactions financières. De plus, les régulateurs en charge des contrôles sont sous-informés, sous-payés et les meilleurs sont débauchés dans le privé. En transmettant à leurs nouveaux employeurs leurs connaissances des dispositifs anti-fraudes, ils permettent au secteur privé de parfaire son savoir sur les failles législatives et de contourner les dispositifs en vigueur.

Dans le collimateur des États

Néanmoins, plusieurs affaires ont éclaté au grand jour, révélant la pointe de l'iceberg de la criminalité financière des satellites offshore de la City : la banque BCCI, enregistrée aux îles Caïmans, a connu une faillite

Au moins 500 milliards de CHF non déclarés d'origine européenne dormaient dans les comptes suisses en 2010.

retentissante en 1991 pour des activités de blanchiment d'argent en faveur du général Noriega (Panamá) et des cartels de narcotrafiquants colombiens.

Bien que la City se soit offert une ligne de défense solide en devenant le plus gros donateur du parti conservateur (qui est devenu, *de facto*, son relais politique) ainsi qu'en contrôlant de nombreux médias britanniques⁵, elle s'expose au feu nourri des principales institutions et chefs d'État européens menacés par la dette souveraine.

La crise économique actuelle, dont la durée pourrait dépasser les dix ans selon le consensus d'experts, amène naturellement les États à pourfendre les paradis fiscaux. La situation de la Suisse, qui voit son secret bancaire attaqué de toute part depuis 2008, donne un avant-goût du bras de fer à venir et permet de formuler un scénario probable sur le destin des paradis fiscaux.

Le déclin a commencé par la Suisse

Les estimations indiquent qu'entre 2500 et 4000 milliards de francs suisses (CHF) seraient placés sous gestion dans les places financières helvétiques (principalement Genève et Zurich). Relevant de l'évasion fiscale, une partie importante de ce montant échappe au fisc des pays d'origine : au moins 500 milliards de CHF non déclarés d'origine européenne dormaient dans les comptes suisses en 2010. Si ces chiffres semblent énormes, la Suisse fait figure de coffre-fort de famille à côté de Londres, avec des actifs sous gestion bien moindres que ceux de la City et un secteur financier contribuant à seulement 11 % de son PIB. Si la Suisse est régulièrement pointée du doigt, c'est en raison d'un secret bancaire le plus fort et strict du monde. Chez les Helvètes, le secret bancaire est garanti depuis 1934 par des textes de loi, interdisant aux banques de transmettre à des tiers des informations au sujet des clients. Ses infractions relèvent du droit pénal, c'est-à-dire qu'elles sont poursuivies d'office et punies de peines allant jusqu'à trois ans de prison et d'amendes pouvant atteindre 250 000 CHF.

De l'évasion à la fraude

Jusqu'en mars 2009, la Suisse faisait la subtile distinction entre l'évasion fiscale (documents « oubliés ») et la fraude fiscale (traficotage de documents) en n'accordant une entraide administrative au pays concerné que dans le deuxième cas de figure. Ainsi, l'administration suisse n'a aucun droit d'accès aux informations détenues par les banques, et seule la justice peut obtenir la levée du secret bancaire dans le cadre d'une procédure pénale ou d'une demande d'entraide administrative d'une autorité étrangère. Dans ce dernier cas (pouvant advenir dans un cas suspecté de blanchiment d'argent), l'autorité étrangère doit cibler préalablement le client et la banque concernés. Ainsi, au cours de ces quinze dernières années, la Suisse n'a retourné que 1,7 milliard de CHF placés illégalement dans ses banques, principalement lors de cas à forte exposition médiatique relevant de blanchiment d'argent et de corruption: les fonds confisqués du président des Philippines Ferdinand Marcos en 1986 (684 millions), ceux de Salinas (Mexique, 1996) ou de Mobutu (Zaire, 1997). Récemment, en raison des révolutions en Tunisie, en Égypte et en Libye, le Conseil fédéral⁶ a ordonné le blocage de 830 millions de francs de fonds liés aux potentats déchus de ces pays. De ce fait, l'autorité suisse de surveillance des marchés financiers (FINMA) a examiné le comportement de vingt banques suisses en relation avec ces personnalités politiques problématiques. À la suite de cet examen, quatre banques suisses se sont fait épingler par la FINMA pour avoir accepté les avoirs de potentats d'Afrique du Nord. Des sanctions pourraient tomber: celles-ci vont du blâme au retrait de l'autorisation d'exploitation.

Pressions sur le secret suisse

Le fait que les banquiers suisses essaient d'améliorer leur image n'est pas innocent: depuis 2008, l'étau se resserre autour du secret bancaire suisse, obligeant la place financière helvétique à faire ses premières concessions.

La première salve contre le secret bancaire suisse résulte d'un « auto-goal » des banquiers de l'UBS⁷, la plus grande banque helvétique: durant plusieurs années, en pleine euphorie boursière, les banquiers de la gestion privée furent pris d'un délire de toute-puissance et organisèrent la fraude du fisc américain à grande échelle.

Embourbées dans la crise des subprimes, les autorités US réagissent et arrêtent Martin Liechti, le responsable de la division « gestion privée » en avril 2008⁸. Aussitôt, le département de la Justice engage des procédures judiciaires contre UBS, aidé par un lanceur d'alerte, Bradley Birkenfeld, un ancien employé de l'UBS off-shore Private Banking, qui a décrit aux autorités de son pays comment la grande banque avait aidé et encouragé ses clients à frauder le fisc. Prise à la gorge, UBS demande aux autorités suisses d'avoir la possibilité de coopérer avec les autorités US et de leur fournir les données sur ses clients américains, violant



la loi sur le secret bancaire. Le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz accepte de venir en aide à la grande banque et solidarise le destin juridique de la Confédération aux résultats de la négociation UBS. En commettant cette grossière erreur politique, il donne aux États-Unis, puis à d'autres pays de l'Union européenne, un levier auquel il serait impossible de résister: celui de la morale et de la légitimité. Le conseiller fédéral donne ainsi, malgré lui, le coup d'envoi du début de l'anéantissement du secret bancaire suisse.

Le 18 février 2009, UBS obtient un accord en payant une amende de 780 millions de US\$ et communique les données concernant 250 clients, brisant le secret bancaire. Ne lâchant rien, le fisc américain lance ensuite une procédure civile contre UBS et obtient, en août 2009, les informations sur les comptes de 4450 clients

► Rubik or not Rubik

Des politiciens allemands ont fait le calcul suivant en donnant l'exemple d'un millionnaire fictif résidant en Allemagne qui aurait déposé 1,2 million d'euros dans une banque suisse début 2002. Au 31 décembre 2012, le capital du millionnaire atteindrait 1,5 million d'euros, au taux moyen de 2,2 % d'intérêts. S'il avait légalement payé ses impôts en Allemagne, ce millionnaire aurait dû verser pour la période 725 000 euros au fisc, soit un taux d'imposition de 50 % du capital. S'il s'était dénoncé, il aurait dû en outre verser des intérêts sur l'arriéré d'impôts, soit un total de 1,1 million d'euros - 75 % du capital. S'il avait été découvert avant de s'être dénoncé, il aurait dû payer en plus une amende. Avec Rubik, il devrait s'acquitter de 280 000 euros d'impôts, soit 19 % du capital.



supplémentaires. Le 23 septembre 2009, la Suisse signe un accord de double imposition avec les États-Unis.

« Rubik » au secours des fraudeurs

La deuxième salve contre le secret bancaire suisse vient des pressions internationales, quand l'OCDE met la Suisse sur sa liste des paradis fiscaux en 2009⁹. Craignant des sanctions, les autorités suisses acceptent rapidement de se conformer à l'article 26 du modèle de convention fiscale de l'OCDE en supprimant sa distinction entre évasion et fraude fiscales. Désormais, l'entraide administrative est accordée pour les deux cas de figure, à condition que les autorités sollicitant les informations identifient préalablement la personne accusée d'évasion ou de fraude.

En plus d'avoir négocié plusieurs conventions de double imposition afin d'élargir les conditions d'accord de l'entraide fiscale, les banquiers suisses ont récemment mis en place des traités, dits « Rubik ». Ils prévoient que leurs clients peuvent régulariser leurs relations bancaires en Suisse, tout en préservant leur anonymat. En contrepartie, l'administration suisse leur prélève un impôt et le reverse au fisc du pays d'origine. Il s'agit d'un

Le fait que les banquiers suisses essaient d'améliorer leur image n'est pas innocent : depuis 2008, l'étau se resserre autour du secret bancaire suisse, obligeant la place financière helvétique à faire ses premières concessions.

prélèvement unique sur le capital correspondant à ce qu'ils auraient payé dans leurs pays. Après ce paiement, les États d'origine passent l'éponge sur les obligations fiscales de leurs ressortissants, dont ils renoncent par ailleurs à connaître l'identité. Le dispositif « Rubik », proposé par la Suisse comme alternative aux exigences de transparence fiscale exigées tant par le G20 que par l'Union européenne, permet de conserver ce qui lui reste de secret bancaire en garantissant l'anonymat des résidents étrangers.

Un simple sursis

Récemment signé par l'Allemagne et la Grande-Bretagne, « Rubik » garantit à la Suisse que ces deux pays s'engagent à s'abstenir de toute lutte contre la fraude et de toute poursuite en contrepartie de recettes fiscales. En Allemagne, « Rubik » suscite l'indignation de l'ensemble des partis d'opposition puisqu'il équivaut à une amnistie pour les fraudeurs, en ce qui concerne le passé (voir encadré). Quoiqu'il en soit, les banquiers suisses s'attendent à un retrait sensible des capitaux allemands offshore : sur un total de 210 milliards de francs de fonds allemands déposés en Suisse (fin 2010), les retraits devraient atteindre 36 milliards de francs, dont 10 milliards qui seront reversés au fisc allemand dans le cadre de l'accord « Rubik ». Pour la place financière suisse, les accords fiscaux signés avec l'Allemagne et la Grande-Bretagne signifient une perte de capitaux de 47 milliards de francs ainsi qu'une perte annuelle de 1,1 milliard de francs de revenus pour le secteur bancaire¹⁰. Avec « Rubik », la Suisse a donc gagné un sursis dans la fin programmée du secret bancaire. Pour l'instant, l'Union européenne tolère les accords bilatéraux récemment conclus par la Suisse avec l'Allemagne ou la Grande-Bretagne. D'ailleurs, la Grèce s'est dernièrement montrée intéressée par la solution « Rubik » alors qu'elle est ravagée par l'évasion fiscale : on évalue à plus de 60 milliards d'euros le montant des taxes non collectées en Grèce et à 200 milliards d'euros le montant des capitaux grecs non déclarés déposés en Suisse.

La France en lutte contre la fraude

La France, elle, exclut tout accord de type « Rubik » et exige un échange automatique d'informations sur les personnes détenant des comptes en Suisse, signifiant la fin du secret bancaire. À ce propos, Gilles Carrez, le rapporteur général de la Commission des finances, a récemment déclaré : « Toute la stratégie conduite par la France vise à lutter contre la fraude. Or « Rubik » permet, moyennant un paiement, de protéger le secret bancaire. L'orientation que nous avons choisie, c'est de faire en sorte qu'on se transmette toutes les informations d'État à État. » Dans l'Hexagone, les inspecteurs des impôts se sont lancés dans une traque sans merci des contribuables français détenant des comptes bancaires à l'étranger¹¹.

Depuis 2007, la lutte contre la fraude fiscale a permis à l'État français de récupérer 50 milliards d'euros de droits et de pénalités, dont 16 milliards l'an dernier. Quelque 4700 contribuables ont assaini leur situation en s'adressant à la cellule de régularisation mise en place en 2009; 7 milliards d'euros d'avoirs ont été régularisés, ce qui a permis d'engranger 1,2 milliard d'euros. Enfin, le nombre de comptes bancaires à l'étranger déclarés a triplé entre 2007 et 2010, passant de 25 000 à 77 000.

Vers la fin du **secret bancaire** en Suisse et ailleurs

En appliquant les standards internationaux en matière d'échange de renseignements fiscaux ou des accords avec plusieurs pays européens, la Suisse a renoncé à certains avantages compétitifs. Ainsi, les places financières de Zurich et de Genève, qui figuraient au sixième et au neuvième rang mondial en septembre 2009, sont passées, deux ans plus tard, en huitième et en treizième position. Les banquiers suisses sont condamnés à lâcher du terrain sur le secret bancaire, la question de l'accès au marché faisant partie intégrante des accords fiscaux « Rubik » signés avec l'Allemagne et la Grande-Bretagne. De l'autre côté de l'Atlantique, les autorités américaines lancent chaque mois de nouvelles inculpations contre des banquiers suisses, faisant paniquer la Confédération helvétique à l'idée que l'Oncle Sam, à bout de patience, lui impose un délai de quelques jours pour livrer les noms, comme ils l'avaient fait en 2009 dans l'affaire UBS.

Les États-Unis attaquent

En janvier 2012, le Département américain de la Justice a annoncé l'inculpation de la plus ancienne banque privée suisse, Wegelin, pour avoir aidé de riches Américains à soustraire des sommes au fisc américain par un système de sociétés-écrans et de comptes anonymes pour un montant de 1,2 milliard de dollars, entre 2002 et 2011. En récupérant

Les spécialistes estiment que d'ici à la fin 2013, 10 000 places de travail risquent de disparaître dans le secteur financier en Suisse.

notamment des clients qui fuyaient UBS de peur d'être découverts, Wegelin a suscité la colère des autorités américaines, devenant ainsi la première banque étrangère à être inculpée pour fraude fiscale aux États-Unis. Depuis cet incident, le département de la Justice et les services fiscaux américains ont onze autres établissements bancaires suisses dans le collimateur, dont Credit Suisse et Julius Baer. Ils attendent des banques visées la livraison d'informations sur ces clients et leurs conseillers. Ces établissements ont fait part aux autorités suisses de leur intention de transmettre les informations demandées au fisc américain afin de se mettre en règle. Estimant que cette procédure n'était pas conforme au droit en vigueur, le gouvernement suisse a proposé la solution de la transmission d'informations cryptées jusqu'à la signature d'un accord global américano-suisse. En transmettant des échanges de courriels où les noms des clients américains seraient masqués et les noms de leurs conseillers seraient remplacés par des numéros anonymes, les banquiers suisses dévoileraient la structure et la valeur des informations que le fisc américain pourrait recevoir. Les clés de décodage ne seraient transmises aux Américains qu'après signature d'un accord global qui réglerait définitivement la situation des trois cents banques actives en Suisse.

La Suisse lâche du lest

Pendant ce temps, l'« Egmont Group », une instance qui rassemble 127 cellules de renseignement sur le blanchiment d'argent, a



menacé de suspendre la Suisse parce qu'elle s'oppose trop souvent à l'échange d'informations sur des soupçons de transferts financiers. Immédiatement, le Conseil fédéral a proposé de modifier la loi sur le blanchiment d'argent pour permettre de livrer à ses partenaires étrangers des informations financières concrètes telles que des numéros de comptes bancaires, des informations relatives à des transactions de capitaux ou des soldes de comptes, qui sont actuellement couverts par le secret bancaire ou de fonction. Bref, actuellement, il faut distinguer deux aspects très différents du secret bancaire: d'une part, le secret bancaire qui protège la confidentialité des données, lequel reste toujours valable, mais qui est condamné à terme; d'autre part, l'aspect fiscal du secret bancaire. Le nombre de clients qui viennent déposer leur argent en Suisse en espérant pouvoir le dissimuler au fisc de leur pays diminue fortement. Par conséquent, avec la baisse des volumes des actifs sous gestion, les spécialistes estiment que d'ici à la fin 2013, 10 000 places de travail risquent de disparaître dans le secteur financier en Suisse¹².

Retour de manivelle

En conclusion, depuis que les « standards OCDE » ont créé un tissu mondial d'obligations de coopération et d'entraide destiné à éradiquer la fraude, les paradis fiscaux ont du plomb dans l'aile, comme le montre le cas emblématique de la Suisse¹³. Dans ce climat de dettes souveraines exacerbé, d'harmonisation et de durcissement des régulations financières, de hedge funds en déconfiture et de renforcement de la gouvernance de l'Union européenne, les paradis fiscaux, et en première ligne la City, sont promis à un violent retour de manivelle sous la forme d'une traque infernale. Cette traque a d'ailleurs déjà commencé dans la rue, et en particulier dans celles de la péninsule Italienne où des centaines de contrôleurs effectuent des descentes spectaculaires dans les magasins et les restaurants. Selon le Trésor italien, l'évasion fiscale des sociétés, des professions libérales et des indépendants prive annuellement les caisses de l'État de 120 à 130 milliards d'euros. Afin de récupérer ces sommes soustraites aux caisses publiques, le gouvernement Monti a déployé des agents du fisc accompagnés de la Guardia di Finanza et de la police municipale dans les commerces

pour arrêter les fraudeurs et dresser des amendes en rafale. Les voitures de luxe sont également arrêtées pour relever l'identité de leur propriétaire, et vérifier le montant des revenus annuels qu'ils déclarent au fisc. Ces opérations coup de poing ont montré que 30 % en moyenne des recettes des magasins, bars et restaurants échappent au fisc.

Le climat politico-économique est indiscutablement propice à la chasse aux fraudeurs ainsi qu'aux structures permettant l'évasion et la fraude fiscales. Nul doute que les paradis fiscaux, en ligne de mire, prennent le chemin du purgatoire. ●

Fabrice Bonvin



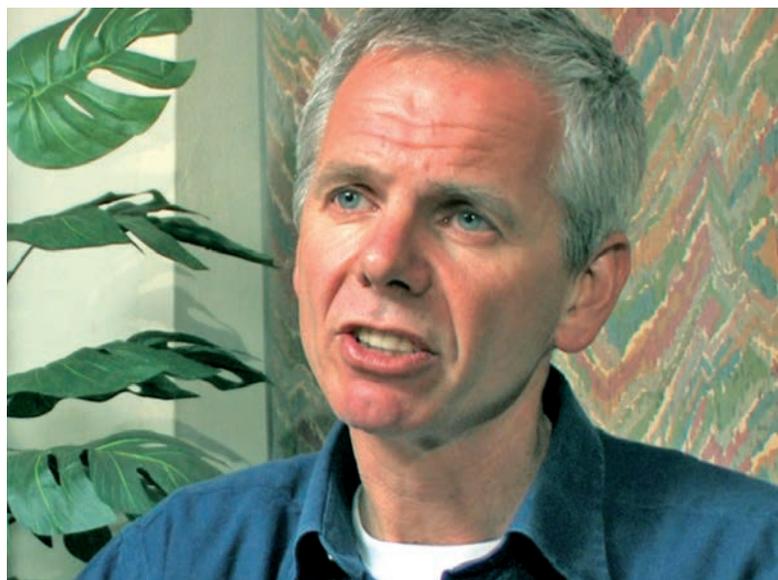
NOTES

1. À titre de comparaison, la finance américaine avait licencié 175 000 personnes en 2008, au cœur de la crise des subprimes.
2. La liste des paradis fiscaux de l'OCDE est à consulter ici : http://www.oecd.org/document/57/0,3746,fr_2649_33745_31236089_1_1_1_1,00.html.
3. Parmi elles, mentionnons Pepco Holdings, Baxter International et Intel Corporation (INTC).
4. Appelé familièrement le « footsie », c'est l'équivalent de notre CAC 40.
5. Le refus récent du Premier ministre britannique de ratifier le dernier traité européen est une illustration de l'influence de la City sur le gouvernement de Sa Majesté.
6. Le Conseil fédéral est l'organe exécutif de la Confédération suisse.
7. En 2008, les deux principales banques de Suisse, UBS et Credit Suisse, possédaient 90 % des actifs bancaires de l'ensemble des banques en Suisse, représentant huit fois le PIB de la Confédération helvétique.
8. La grande banque suisse était, à ce moment-ci, elle aussi passablement fragilisée par la crise des subprimes. En octobre 2008, la Confédération suisse et la Banque nationale suisse ont dû injecter des milliards dans UBS, au bord de la faillite.
9. Depuis 2005, l'OCDE a mis en place un modèle de convention fiscale visant à limiter le secret bancaire et à favoriser la coopération internationale afin de lutter contre l'évasion fiscale. L'OCDE publie des listes de paradis fiscaux partagés en trois catégories : gris clair, gris foncé et noir selon le degré d'absence de coopération.
10. Étude du cabinet Booz & Company, publiée fin novembre 2011 à Zürich.
11. Le fisc français relancera l'opération dite « carte bancaire étrangère ». L'analyse des transactions réalisées en France avec des cartes de crédit étrangères permet d'identifier des particuliers qui utilisent des fonds non déclarés pour faire leurs achats dans l'Hexagone.
12. Ce chiffre correspondrait à 4,5 % des 240 000 emplois que compte le secteur financier dans son ensemble, en incluant l'assurance.
13. Seuls quelques îlots bananiers ou quelques dictatures n'ont pas encore souscrit à cette législation et font l'objet de la liste noire récemment publiée.

Interview

John Christensen :

John Christensen, 56 ans, est diplômé d'Oxford et de la London School of Economics. Conseiller économique de l'île de Jersey durant douze ans, il a expérimenté de l'intérieur le système de la fraude et de l'évasion fiscales ainsi que du blanchiment d'argent sale. Écœuré par ces pratiques, il fonde, en 2002, le Tax Justice Network pour mettre fin aux injustices fiscales.



NEXUS : Historiquement, les gouvernements se sont montrés très réservés quand il s'agissait de s'attaquer aux paradis fiscaux. Pourquoi ce manque d'initiative, cette complaisance à l'encontre de cette forme de criminalité ?

John Christensen : L'engagement politique pour combattre les paradis fiscaux a connu des hauts et des bas au cours de ces dernières décennies. Il y a encore trop peu d'acteurs politiques enclins à empoigner avec la détermination nécessaire cette problématique. De plus, on ne peut nier qu'une partie non négligeable de la classe politique est liée aux entreprises ou individus bénéficiant de ces paradis fiscaux.

Les paradis fiscaux ont un effet corruptif sur les processus démocratiques : bien que cette problématique ait été au centre de nos préoccupations durant des décennies, aucune mesure n'a produit les résultats escomptés. La société civile a sa part de responsabilité dans cet échec : ce n'est que récemment qu'elle a porté son attention sur ce scandale. Elle n'a apporté que [trop] peu de soutien, voire aucun, aux politiciens prêts à prendre des mesures contre les paradis fiscaux. Bonne nouvelle, cela commence enfin à changer, mais seulement après des années passées à tirer la sonnette d'alarme.

Étant donné la crise économique actuelle, vous attendez-vous à davantage de pression (sous la forme de régulation) sur les paradis fiscaux ? Et quelles en seraient les retombées à court et long termes ? Cela prendra des années pour atteindre la prise de conscience nécessaire du public et des milieux politiques, mais il ne fait aucun doute que la crise actuelle a placé les paradis fiscaux sous les projecteurs de l'actualité, et pas seulement en raison du manque à gagner pour les finances publiques.

Cela fait des années que je répète que les paradis fiscaux sont le fer de lance de la dérégulation des marchés, car ils détruisent les lois qui encadrent l'activité financière tout en portant atteinte à la souveraineté



« La pression de l'opinion pour réformer le système va s'amplifier d'ici 2015 »



Le 5 novembre 2011, des manifestants venus du monde entier se sont réunis au Paradeplatz (Suisse) pour exprimer leur indignation face à la cupidité et aux pratiques antisociales des multinationales et des banques.

fiscale des États. Nous avons atteint un point critique. Les politiciens reconnaissent maintenant que les paradis fiscaux sont constitutifs d'un capitalisme de connivence qui favorise l'évasion fiscale et la spéculation tout en réduisant l'encouragement à la production dans le cadre de l'« économie réelle ».

À court terme, toute une série de mesures peuvent être prises pour améliorer la transparence entre les pays, par exemple en adoptant un échange automatique d'informations ou en introduisant des standards internationaux de reporting comptables sur les multinationales. À long terme, nous devons adopter un régime global afin de taxer les multinationales sur la base de leurs activités économiques dans chaque pays, plutôt que sur celle qui leur permet d'éviter toute imposition en créant des structures abritées dans des paradis fiscaux. Pour cette raison, je défends le principe « d'unité d'imposition ».

L'idée est d'utiliser des taux négociés entre les États pour distribuer les recettes fiscales entre les nations impliquées dans le processus de production de la valeur ajoutée. Ce principe, déjà en usage aux États-Unis, pourrait s'étendre à d'autres nations et devenir une méthode globale pour taxer les multinationales. Mettre en place ces mesures empêcherait tout simplement les fraudeurs de pratiquer leurs activités parasitaires.

Cela fait des années que je répète que les paradis fiscaux sont le fer de lance de la dérégulation des marchés, car ils détruisent les lois qui encadrent l'activité financière tout en portant atteinte à la souveraineté fiscale des États.

Vous attendez-vous à ce que l'opinion publique se réveille et dénonce cette injustice fiscale? Qu'est-ce qui pourrait amener l'opinion publique à activement se battre pour la justice fiscale?

Cela a déjà commencé! Il y a encore quelques années, des politiciens européens me taquinaient sur le fait qu'on ne voyait jamais d'activistes descendre dans la rue pour exiger de meilleurs standards comptables. Trois mois plus tard, des activistes scandaient des slogans dans la rue afin de contraindre une entreprise de premier plan de jouer le jeu de la justice fiscale. Lors de mes fréquents déplacements, je rencontre toujours davantage de gens ordinaires qui se déclarent scandalisés par les pratiques antisociales des multinationales et des nantis. Je reste convaincu que la pression de l'opinion publique pour une réforme du système ira en s'amplifiant entre aujourd'hui et 2015. Et, croyez-moi, je descendrai moi aussi dans la rue, à côté des activistes, pour exiger ces réformes. ●

Propos recueillis par Fabrice Bonvin